

# **Rapport de la Commission Distinction pour l'année 2022**

## **Objectifs de la Commission :**

Permettre aux clubs du Pas-de-Calais de mettre à l'honneur et de récompenser les personnes (judokas ou non) qui participent à la vie des clubs et qui ont pour vocation de promouvoir les valeurs du judo.

## **Composition de la Commission :**

Monsieur Marc DURIEZ  
Monsieur Paul POTEAUX  
Monsieur Patrick BIGOT  
Monsieur Robert DESMAREZ  
Monsieur Stéphane VERLEENE

En 2022 le processus d'attribution des distinctions a été modifié pour selon la Commission Nationale : « Simplifier l'attribution des distinctions et permettre à chacun, en fonction de ses mérites, de se voir décerner une juste récompense pour l'action qu'il a menée au service du Judo et de la Fédération ».

C'est ainsi que dorénavant il n'y a plus de quotas imposés aux Comités d'une part et il n'y a plus qu'une seule promotion par année sportive en mars, la session de novembre étant réservé à l'attribution du trophée SHIN.

Fort de cette nouvelle donne qui laissait plus de latitude au Comité, la Commission Départementale avait proposé une trentaine de dossiers ; mais la mise en place de cette nouvelle donne, les incompréhensions de notre Commission et les interrogations pour lesquelles des réponses doivent encore être apportées ; nous ont apporté un retour favorable pour une petite dizaine de dossiers.

Les nouvelles règles et notre expérience vont néanmoins permettre à la Commission Départementale d'affiner ses futures demandes afin que les résultats soient à la hauteur de ses espérances.

Enfin, bien que les informations soient portées à la connaissance des Clubs en temps utiles, la Commission fait le constat que peu de demandes sont réalisées pour récompenser les personnes qui participent à la promotion des valeurs du judo. Cela est dommage puisqu'il n'existe plus de quotas aux dépôts des demandes.